

# Mondialisation et Nouvelle Politique Industrielle en Tunisie

**Olfa Kammoun Hammami<sup>1</sup>**  
**(ESSEC Tunis)**  
**Sami Hammami<sup>2</sup>**  
**(FSEG Sfax)**

## **Résumé :**

Le contexte actuel de la Tunisie est marqué par l'entrée en vigueur depuis janvier 2008 de la zone de libre échange avec l'UE (accord signé depuis 1995) ainsi que par une conjoncture internationale difficile liée à la hausse des prix de l'énergie. Face à ces nouveaux facteurs économiques, le pays a adopté une nouvelle politique industrielle orientée vers la création et le développement des PME ainsi que le soutien de la Recherche et Développement pour favoriser l'innovation technologique, conditions nécessaires pour améliorer l'attractivité et la compétitivité sur le plan international. Ce travail essaie de mettre en lumière le soubassement théorique de cette nouvelle orientation et les principaux programmes mis en œuvre lors de l'application de la nouvelle politique industrielle.

**Mots clé :** industrie, nouvelle politique industrielle, mondialisation, R&D, innovation, PME.

---

---

<sup>1</sup> Maître-Assistant à l'ESSEC de Tunis, e-mail : olfakammoun@yahoo.fr

<sup>2</sup> Maître de Conférences à la FSEG de Sfax, e-mail : sami\_hammami2005@yahoo.fr

## **Introduction :**

La mondialisation et le rôle prépondérant de l'innovation dans les processus concurrentiels sont les principaux traits de l'environnement économique actuel et l'émergence de l'économie du savoir. L'organisation de la production et de la recherche dans cette économie de la connaissance s'appuie sur un accroissement des interactions entre la recherche et l'industrie. Par ailleurs, les développements théoriques de la nouvelle économie industrielle montrent que les marchés ne permettent pas toujours d'allouer efficacement les ressources. Trois raisons justifient cette inefficacité : la première est liée aux problèmes de coordination et de circulation des informations entre les différents acteurs nécessaires pour tout processus d'innovation. Un cadre institutionnel est souvent utile pour assurer une telle coordination. La deuxième raison est l'existence d'externalités qui ne sont pas prises en compte par les entreprises mais qui sont à l'origine de l'accroissement de la productivité de nombreuses industries. La troisième concerne les coûts initiaux très lourds des activités de R&D. Les marchés financiers ne sont pas efficaces dans ces circonstances pour permettre le financement de tels projets. Pour ces différentes raisons, l'intervention de l'Etat pour cibler la politique industrielle s'avère indispensable.

La Tunisie passe par une phase sensible avec les défis qu'elle doit relever dans le contexte actuel marqué par l'adhésion à l'OMC dès 1995, d'une part, et par la signature en 1996 de l'accord d'association avec l'UE portant la création d'une zone de libre échange, d'autre part. Ces facteurs économiques ont incité le gouvernement tunisien pour l'adoption d'une nouvelle politique industrielle dont le principal objectif est d'améliorer la compétitivité de l'industrie tunisienne. L'amélioration de la compétitivité suppose d'agir sur les facteurs permettant une croissance soutenue de la productivité : des conditions macroéconomiques stables, un marché concurrentiel, une diffusion de la connaissance et un environnement favorable aux entreprises. La politique industrielle de la Tunisie repose sur une série d'instruments pour mener à bien son objectif final de compétitivité : plus de dépenses allouées à la recherche et développement, et une politique d'incitation à la de création d'entreprises innovantes.

Dans cette étude, nous nous concentrerons sur la nouvelle politique industrielle de la Tunisie. La première section sera consacrée à une brève revue de la littérature sur la nouvelle politique industrielle. Dans la seconde section, nous présenterons le poids de l'industrie dans

l'économie tunisienne. La troisième section traitera de l'innovation technologique en Tunisie. La dernière section sera consacrée à la description des programmes mis en œuvre à l'occasion des nouvelles orientations de la politique industrielle en Tunisie.

### **1- Nouvelle politique industrielle : une revue de la littérature**

Les politiques industrielles appartiennent dans certains pays à une longue tradition d'intervention de l'Etat dans les choix économiques des firmes. Elles sont associées à l'usage par les pouvoirs publics d'un certain nombre d'outils d'intervention directe sur les entreprises. Ces outils sont dénommés selon Morvan (1983) de « tactiques d'action », la commande publique, etc.. Ils sont utilisés pour assurer le développement d'une branche ou d'une filière industrielle particulière (Brousseau, 2000).

De nombreux travaux ont souligné que cette conception étroite et purement instrumentale de la notion de politique industrielle passe, sous silence, l'analyse des motivations de l'intervention de l'Etat et risque même d'ignorer une grande partie des autres mesures dont il se sert pour intervenir sur l'appareil productif. La nouvelle politique industrielle qui présente plusieurs formes d'intervention était justifiée par la présence de défaillances de marché. Ainsi, la théorie néo-classique suite à l'analyse des imperfections du marché a justifié la nécessité de cet interventionnisme étatique dans le système productif afin de combler ces échecs et organiser le fonctionnement des marchés (Combe, (1999), Stiglitz, (2000), Faugere (2002), Cohen et Lorenzi (2002)). En définissant la politique industrielle traditionnelle par rapport à ses objectifs : accroître la compétitivité ou favoriser le développement des activités productives nationales, certains auteurs ont remis en cause l'efficacité de cette politique. La nouvelle politique vise à stimuler la R&D, à renforcer la diversification en favorisant la diffusion de la connaissance scientifique et technologique afin de contribuer à la diffusion de nouveaux avantages comparatifs. Non seulement, le renforcement des relations entre entreprises publiques et privées est favorisé, mais également un rôle important est voué aux régions et aux autorités locales afin d'identifier les politiques territoriales qui favorisent le développement des entreprises de la région d'où l'intérêt accordé aux pôles technologiques afin de stimuler l'innovation dans les régions.

Cette nouvelle forme de politique industrielle constitue une tentative mixte (Gaffard, 2005), ne s'inscrivant ni dans la démarche interventionniste traditionnelle, ni dans celle qui s'en tient à définir un cadre réglementaire approprié. Elles impliquent pour les pouvoirs publics

d'intervenir sur les finalités ainsi que les moyens organisationnels de la stratégie industrielle. Il s'agit de créer les conditions de coopération entre entreprises afin de leur permettre, et sans interférence aucune avec la nature des produits eux-mêmes, la maîtrise conjointe des technologies et des marchés (Gaffard, 2005). Ainsi, la nouvelle politique industrielle ne se contente pas uniquement de créer un environnement légal et réglementaire mais envisage également la mise en place de politiques transversales qui favorisent le partenariat entre les entreprises petites et grandes, entre université et industrie pour stimuler les sources de l'innovation.

Par ailleurs, il est indéniable que la nouvelle politique industrielle doit s'adapter à la nature même de la nouvelle économie, à savoir « l'économie de la connaissance ». En effet, les connaissances et leurs applications constituent la source principale de la croissance. On souligne à cet effet, l'apparition des marchés de connaissances (Le Bas, 2002). Les transactions marchandes portant sur les connaissances technologiques et leurs transferts entre agents jouent un rôle de plus en plus grand dans la nouvelle économie. Ces transactions concernent la création, l'usage ou la diffusion de connaissances technologiques. Ces connaissances faisant partie du capital immatériel des firmes, qui rendent compte des résultats et des succès des entreprises, ainsi que leurs avantages concurrentiels (Teece, 2000).

En réalité, la nouvelle théorie industrielle s'est largement développée avec les travaux des courants néo-institutionnalistes et évolutionnistes. Le premier a vu le jour avec les travaux de Coase (1937) et Williamson (1975), donne aux institutions un rôle central dans l'économie. En effet, les institutions et en particulier l'Etat doivent présenter des solutions aux problèmes posés par les marchés et leurs fonctionnements. Ainsi, la mise en place d'un arrangement institutionnel par l'Etat doit être interprété comme le moyen de surveiller et d'empêcher les possibles fraudes dans les transactions qui se font entre les acteurs du système productif, ce qui contribue au bon fonctionnement des échanges au sein de l'industrie et de l'économie en général (Marty, 2005). Dans ce cadre, coût de transaction, institution et incitation sont les trois concepts clés du néo-institutionnalisme.

Le courant évolutionniste correspond à l'analyse économique de la dynamique technologique dans une optique néo-schumpétérienne. Ce courant qui s'est développé avec les travaux de Nelson et Winter (1982) a mis l'accent tout d'abord sur l'effet des changements technologiques, pour s'intéresser par la suite aux questions organisationnelles. Ce courant a mis en évidence le rôle de l'apprentissage au sein de l'entreprise, en étudiant ces effets sur le

plan individuel et collectif. En outre, ce courant a placé l'innovation au centre de ses préoccupations en considérant l'entreprise comme le principal acteur de l'innovation. Les évolutionnistes se sont intéressés à l'étude des processus d'innovation technologique qui sont en rapport avec l'évolution des firmes et des industries. La notion de système technologique est, alors introduite pour expliquer les processus qui interviennent dans la genèse et la diffusion des innovations.

Cependant, la mondialisation a tendance à limiter les possibilités de recours aux mesures traditionnelles de la politique industrielle car elle résulte pour une large part d'un mouvement de libéralisation se traduisant par la désorganisation de dispositifs anticoncurrentiels tels que les zones de libre-échange, les espaces économiques intégrés, et la déréglementation. Ces changements ont rendu la plupart des interventions directes et ciblées de l'Etat visant à produire des effets sur un champ restreint de l'appareil productif incompatible avec les engagements internationaux des Etats. (Brousseau, 2000). C'est dans ce contexte que nous essaierons d'examiner la politique industrielle en Tunisie.

## **2- Le poids de l'industrie dans l'économie tunisienne**

L'industrie occupe une place importante dans l'économie en Tunisie. En effet, d'après l'Agence de Promotion de l'Industrie, la valeur ajoutée de ce secteur a représenté, en 2006, 31% de la valeur de la production. Le taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée a été de 7% sur la période 1997-2004.

La valeur de la production des Industries Manufacturières a atteint, en 2006, 29,2 milliards de dinars contre 19,6 milliards de dinars en 2000; soit un taux de croissance annuel moyen de 7%.

Le tableau ci-dessous montre que la majorité de la population active dans le secteur de l'industrie manufacturière avec un pourcentage de 19,6% en 2004, d'où le rôle prépondérant du secteur industriel en Tunisie en tant que pourvoyeur d'emplois, bien que le secteur de l'éducation reste important avec un taux de 19,3%.

Tableau 1 : Population active occupée selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Répartition proportionnelle (%)	
	1994	2004
Agriculture et pêche	21.9	16.3
Industrie manufacturière	19.9	19.6
Mine et énergie	1.6	1.2
Constructions et travaux publics	13.4	13.5
commerce	9.5	11.0
Transport et communication	4.9	5.7
Education, santé et services administratifs	16.9	19.3
Autres services	11.9	13.4
total	100.0	100.0

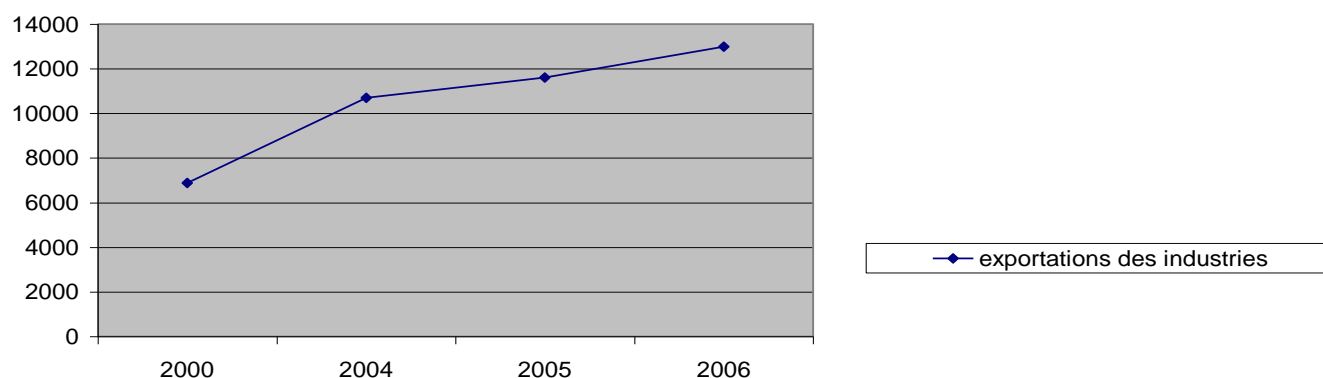
Source : Institut National de la Statistique (RGPH 2004)

Ce rôle est aussi perçu dans la balance commerciale. En effet, comme le montre la figure 1, la valeur des exportations des Industries Manufacturières est passée de 6 885 millions de dinars en 2000 à 13 001 millions de dinars en 2006 accusant, ainsi, un taux de croissance annuel de 11 %.

S'agissant du tissu industriel, la Tunisie compte 5 470 entreprises ayant un effectif supérieur ou égal à 10. Par ailleurs, le secteur textile et habillement domine le secteur industriel en Tunisie (36%). En seconde place, on trouve le secteur agro-alimentaire avec un pourcentage de 18%, puis l'industrie mécanique et métallurgique (10%) (voir tableau 2). La balance commerciale montre la même structure. En effet, le secteur du textile et habillement représente la part la plus importante dans les exportations des industries manufacturières

(figure2).

fig 1: évolution des exportations des industries manufacturières



Source : Institut National de la Statistique -Tunisie

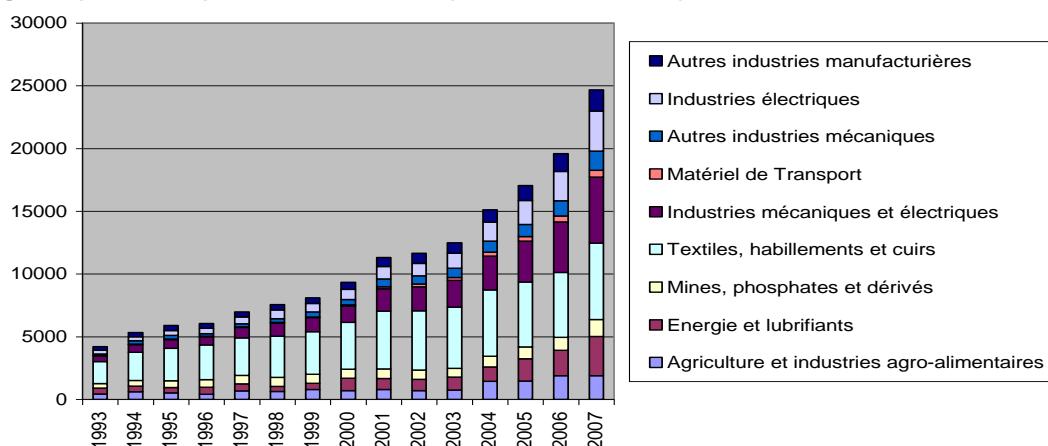
A la lumière de cette brève description de l'industrie tunisienne et du fait que l'économie passe par une période cruciale de transition marquée par deux événements décisifs dans le domaine de la libéralisation des échanges : la mise en œuvre de l'accords d'association avec l'Union Européenne (UE) et le démantèlement de l'Arrangement multifibres (AMF) ; on peut constater que la structure actuelle des exportations pose un certain nombre de problèmes. En effet, Les exportations de produits manufacturiers sont lourdement concentrées sur le textile et l'habillement. Avec le démantèlement de l'AMF, en Janvier 2007, la Tunisie est confrontée à une concurrence plus dure sur les marchés de l'UE, surtout en provenance de l'Asie et de l'Europe de l'Est, avec des coûts de main d'œuvre plus bas et/ou une productivité plus forte. Ce risque est spécialement élevé vu l'extrême degré de dépendance vis-à-vis de l'UE qui acquière 96% des exportations de textile habituellement de la Tunisie.

Tableau 2 : répartition des entreprises industrielles par secteur d'activité

Secteurs	Nombre d'entreprises	%
Agro-alimentaire	993	18
Matériaux de Construction, Céramique et Verre	440	8
Mécanique et Métallurgique	520	10
Electrique, Electronique et Electroménager	324	6
Chimie (hors plastiques)	474	9
Textile et Habillement	1 955	36
Bois, Liège et Ameublement	193	4
Cuir et Chaussures	276	5
Divers	295	5
Total	5 470	100

Source: Agence de Promotion de l'Industrie - Février 2007

fig 2: exportations par secteur d'activité (en million de dinars)





Ainsi l'avantage comparatif de la Tunisie basé sur une main de d'œuvre bon marché, a été maintenu vis-à-vis de ses concurrents méditerranéens, mais qu'il est de plus en plus érodé par rapport aux nouveaux pays industrialisés asiatiques, à la Chine et à l'Inde, et aux PECO. D'où, les efforts d'amélioration de la compétitivité coûts devraient se poursuivre par l'augmentation de la productivité du travail à travers le développement des compétences et la modernisation des procédés technologiques.

### 3- L'innovation technologique en Tunisie :

L'innovation en Tunisie connaît une évolution constante et un intérêt particulier étant données ses répercussions sur la croissance économique et le développement des entreprises. L'un des indicateurs les plus utilisés pour évaluer l'effort en matière de recherche : les dépenses en R&D. Les dépenses en recherche et développement ont passé de 89 millions de dinars en 1997 à 430 millions de dinars en 2006. Par rapport au PIB, le taux des dépenses intérieures de R&D passe de 0,43% en 1997 à 1,07% en 2006, soit un taux de croissance de 1,48%. Les pouvoirs publics prévoient un taux de 1,25% en 2009.

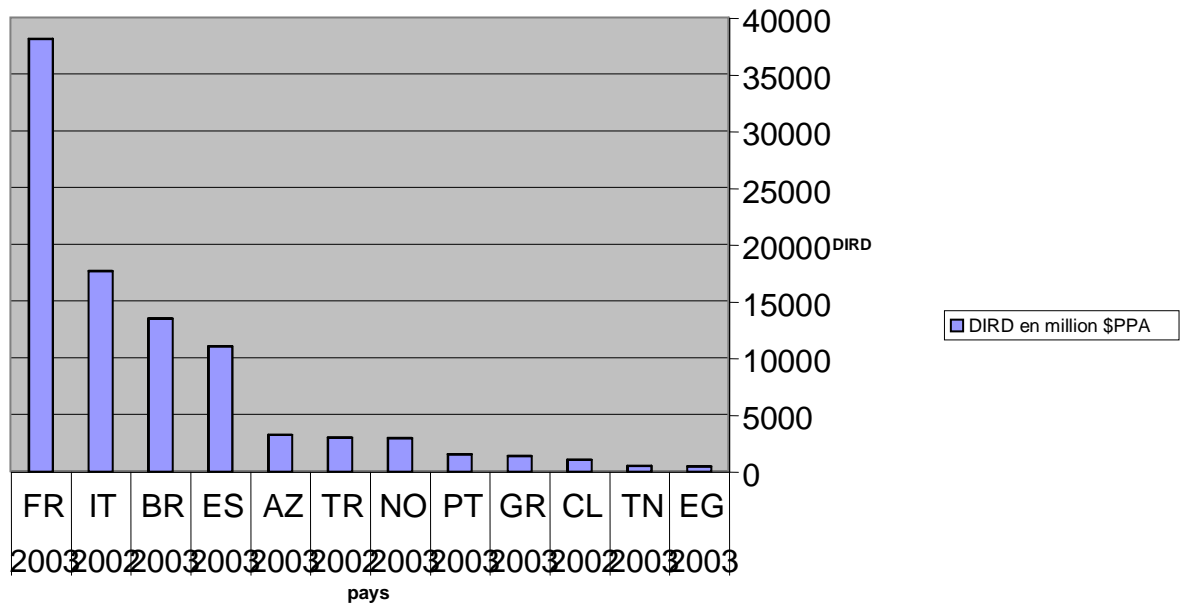
Tableau3 : Évolution de la DIRD par rapport au PIB (en %) 1997-2006

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2009*
DIRD (en MD)	89	97	108	122	153	188	234	350	379	430	633
PIB (en MD)	20901	22701	24939	27303	28741	29887	32203	35035	37202	40178	50613
DIRD/PIB (en %)	0,43	0,43	0,43	0,45	0,53	0,63	0,73	1	1,02	1,07	1,25

\* Estimation

Cependant, et comme l'indique la figure 3, la valeur de ces dépenses est sans comparaison avec celles des pays étrangers à savoir la France (38144 M\$ PPA), l'Italie (17699 M\$ PPA), le Brésil (13509 M\$ PPA) et l'Espagne (11072 M\$ PPA) contre 512 M\$ PPA en Tunisie.

Fig3: DIRD en million \$PPA



Sources: Rapport Mondial sur le développement humain (2005)  
 -OCDE (Rapport 2005/2)  
 -UNESCO

NB : Le volume de la DIRD en PPA nous permet de mesurer les dépenses consacrées à la R&D, en tenant compte du niveau de vie et du taux de change.

Chellouf et al (1999) ont déjà montré quelques lacunes dont souffre le système national d'innovation en Tunisie. Ils soulignent que les 80% des brevets déposés par les résidents le sont à titre individuel. Ceci montre le manque de collaboration entre les entreprises surtout pour subventionner le travail de la recherche. De plus, les auteurs remarquent lors de la déposition de brevets, l'absence quasi totale de collaboration entre chercheurs, laboratoires de recherche et entreprises.

La conclusion qu'on peut tirer de ces résultats est que l'environnement institutionnel d'informations scientifiques et économiques en Tunisie est caractérisé par une faible communication entre ses structures. Ce qui n'est pas comparable aux pays industrialisés avec un fort degré d'implication des entreprises dans l'effort de R&D.

Ce faible effort d'innovation est aussi perçu à travers les brevets internationaux (tableau n°4). En comparant un ensemble de pays méditerranéens et de pays européens sur la période 1996-2005, la Tunisie est le pays le moins performant (avec 10 brevets seulement), un nombre très limité par rapport à ses concurrents européens : la France, l'Italie et l'Espagne avec respectivement 42464, 19334, 3651 et ses concurrents méditerranéens : Jordanie, Maroc et Egypte qui ont enregistré respectivement 26, 31 et 91 brevets.

Tableau 4 : Les brevets internationaux enregistrés

	USPTO (1996-2005)	OEB (2004)
Tunisie	10	1
Jordanie	26	2
Maroc	31	1
pakistan	39	0
Koweït	68	2
Egypte	91	0
Chili	161	2
Portugal	165	20
Arabie saoudite	194	14
Trquie	200	20
Grèce	281	
Afrique du sud	1345	56
Bésil	1378	33
Norvège	2738	205
Espagne	3651	373
Italie	19334	2217
France	42464	4366

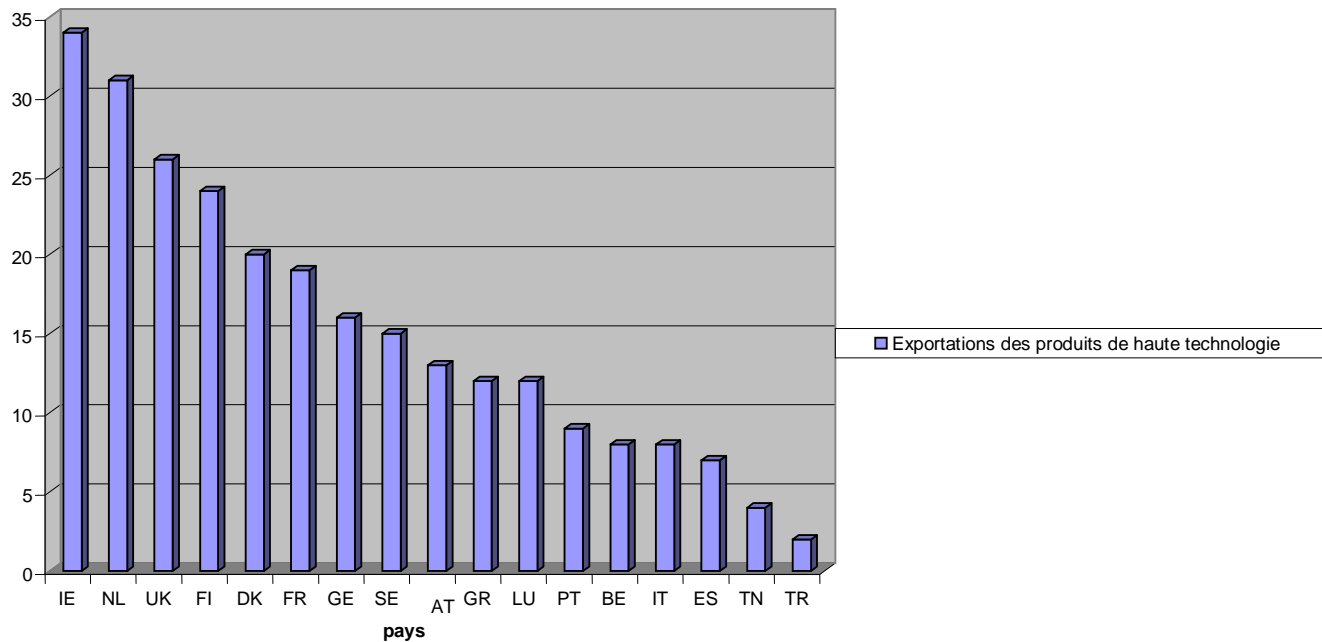
Source: - « US Patent » USPTO

- OEB

Le faible potentiel d'innovation dans l'industrie tunisienne est aussi reflété dans la balance commerciale (figure 4). En effet, les exportations des produits de haute technologie par rapport à l'ensemble des exportations sont faibles avec un taux égal à 4%, très insuffisant par rapport aux autres pays (34 et 31 pour les pays dont les taux sont les plus élevés : l'Irlande et le Pays Bas).

Ainsi, malgré la contribution de l'industrie à la richesse nationale, les caractéristiques actuelles de l'industrie tunisienne à savoir sa forte concentration dans les activités à forte intensité de main d'œuvre et le faible effort de R&D d'une part ; et l'accroissement de la concurrence étrangère à la mondialisation, d'autre part appellent à l'adoption d'une nouvelle politique industrielle orientés vers les secteurs à forte valeur ajoutée et fondée sur la recherche et l'innovation.

Fig4: Exportations des produits de haute technologie (en %des exportations des marchandises, 2003)



Source : Rapport mondial sur le développement humain 2005

#### 4- La nouvelle politique industrielle tunisienne

L'importance du facteur technologique dans la détermination du succès à l'exportation souligne l'opportunité de l'intervention de l'Etat pour soutenir les efforts des industries qui ne sont pas encore dotées des moyens leur permettant de faire face à la concurrence. D'où l'importance accordée aux stratégies et pratiques d'utilisation des technologies, et la R&D.

De plus, la croissance économique et l'amélioration de la compétitivité passent essentiellement par le développement des entreprises, surtout celles de petites et moyennes tailles caractérisées par une forte flexibilité les rendant plus innovantes. C'est la raison pour laquelle, l'Etat suit une politique industrielle axée sur la création d'entreprises d'une part, et sur le développement des PME, d'autre part.

##### 4-1 La politique de Recherche et Développement

La stratégie de recherche et développement en Tunisie a mis l'accent sur plusieurs priorités :

- Le renforcement de la coordination entre les composantes du système national de R&D dans le but de créer les synergies nécessaires pour une meilleure valorisation des compétences et des moyens financiers et matériels mis à la disposition du secteur
- La création de structures de mise en œuvre des programmes de recherche dans 27 centres publics de recherche et 12 universités. Il existe aujourd'hui 33 centres de recherche, 139 laboratoires et 638 unités de recherche dans lesquels exercent près de 16000 chercheurs- en équivalent plein temps-.
- Le développement des ressources humaines qualifiées à travers la mise en place des écoles doctorales et l'encouragement des formations post-doctorales. On vise à atteindre en 2009 un niveau de 11% de nouveaux diplômés en sciences et technologie parmi la tranche d'âge 20-30 ans.
- L'accroissement progressif des ressources budgétaires allouées au secteur de R&DT dans le but d'atteindre 1.25% du PIB en 2009.
- La mise en œuvre des programmes de recherche fédérés (PRF) dans le cadre de l'organisation des activités du système national de R&D et ce à travers la mobilisation des compétences et la création de synergies entre les structures de recherche et leurs partenaires, publics ou privés, concernés par le développement du secteur de la recherche scientifique et de la technologie. Les PRF traitent des questions s'inscrivant dans des thématiques nationales prioritaires.
- Le développement des réseaux d'échanges pour la circulation de l'information et l'accès aux banques de données et centres de documentation au niveau national et international.
- La mise en place d'un programme de coopération avec les chercheurs tunisiens résidents à l'étranger : Ce programme, qui s'inscrit dans les orientations du XI<sup>ème</sup> Plan (2007-2011) du secteur de R&D, vise à favoriser l'accueil des chercheurs tunisiens, installés à l'étranger, dans les structures de recherche tunisiennes afin d'entreprendre des actions conjointes de recherche et de développement technologique. Il vise aussi à favoriser la création ou le renforcement d'une dynamique de coopération et de partenariat scientifique entre les structures de recherche tunisiennes et celles au sein desquelles exercent les chercheurs tunisiens résidents à l'étranger.

- Le développement de la coopération internationale : le MESRST s'est attaché à consolider et à diversifier ses partenaires sur le plan bilatéral (coopérations avec les pays maghrébins et arabes, les pays européens, les pays d'Amérique et les pays asiatiques) et multilatéral (coopération avec l'union européenne et les organisations internationales comme l'UNESCO, l'ALECSO, l'agence africaine de biotechnologie,...) en vue d'atteindre des objectifs aussi bien qualitatifs que quantitatifs.

Sur le plan qualitatif, il s'agit d'assurer l'intégration des chercheurs tunisiens dans des réseaux internationaux d'excellence, développer leurs compétences et faciliter le transfert technologique vers la Tunisie. Cette mesure vise également à assurer une meilleure visibilité internationale du Système National de R&D et à promouvoir l'investissement étranger dans les secteurs de haute technologie notamment dans le cadre des technopôles.

Sur le plan quantitatif, l'objectif visé est d'assurer une contribution de la coopération internationale de l'ordre de 17% des dépenses allouées au secteur de la recherche scientifique et de la technologie.

- La promotion de l'innovation et du développement technologique à travers plusieurs mesures :
  - ✓ la mobilité des chercheurs auprès des entreprises et des établissements publics ou privés : cette permet d'une part aux établissements à caractère économique de profiter des compétences nécessaires pour le développement des nouvelles technologies et d'autre part, le lancement de projets innovants dans le cadre des Technopôles et des Pépinières d'Entreprises.
  - ✓ La valorisation des résultats de la recherche : c'est une étape essentielle dans la mise en oeuvre d'une action de recherche-développement. Elle représente l'aboutissement logique des efforts entrepris par les équipes de recherche et témoigne de leur engagement pour répondre véritablement aux priorités nationales en matière de développement économique et social. C'est la raison pour laquelle l'Etat a mis en place dès 1992, des instruments financiers pour encourager la valorisation des résultats de la recherche. L'octroi de financement des projets VRR se fait selon la

pertinence des projets et de leur inscription dans le cadre des priorités nationales de recherche : agriculture et pêche, environnement et eau, industrie et énergie, informatique, télécommunication et services, Sciences de l'Homme et de la société, Santé et pharmacie, et biotechnologie.

- ✓ La mise en place d'un Programme National de Recherche et d'Innovation (PNRI). Ce programme vise à mettre en valeur le potentiel des compétences humaines et des ressources technologiques des structures de recherche publiques pour répondre aux besoins d'innovation technologique des entreprises tunisiennes. Il permet à la fois d'enrichir les activités des chercheurs et de renforcer les liens de collaboration entre les entreprises et les structures de recherche.
- ✓ Le développement du secteur financier privé intégrant principalement la notion de capital risque pour stimuler le financement des entreprises innovantes.
- ✓ La diffusion de la culture des brevets auprès des chercheurs : il s'agit de la mise au point d'un plan d'action qui consiste à former et à sensibiliser les chercheurs quant à l'importance de la protection des résultats de leurs recherches avant de les publier ainsi que de l'exploitation industrielle de ces inventions par la création d'entreprises innovantes. A cet effet, le Ministère a mis en place un certain nombre d'incitations en faveur des chercheurs qui consistent essentiellement, en la prise en charge des frais de dépôt des demandes de brevets aussi bien à l'échelle nationale, régionale qu'internationale.
- ✓ L'octroi d'une prime d'investissement en recherche-développement (PIRD) afin d'encourager les entreprises à s'engager sur la voie de l'innovation technologique.
- ✓ La mise en place de technopoles qui offrent un environnement adéquat pour le transfert technologique et la diffusion de la culture d'innovation.

La technopole est un espace qui vise à réaliser notamment les objectifs stratégiques suivants :

- Etablir le lien entre la formation, la recherche et la production,

- Favoriser l'incubation et la création d'entreprises innovantes par la valorisation des résultats de la recherche,
- Stimuler la création de l'emploi notamment pour les diplômés de l'enseignement supérieur,
- Améliorer la capacité compétitive de l'industrie nationale,
- Favoriser l'investissement étranger en Tunisie.

Actuellement, neuf technopoles sont présentes dans diverses spécialités :

- Technopole Elghazala (technologie de l'information et de la communication)
- Technopole de Borj Cédria (énergies renouvelables, eau, environnement et biotechnologie végétale)
- Technopole Sidi Thabet (biotechnologie et industrie pharmaceutique)
- Technopole de Sousse (mécanique, électronique nanotechnologie et mécanique)
- Technopole de Sfax (informatique et multimédia)
- Technopole de Monastir (textile et habillement)
- Technopole de Bizerte (industrie agroalimentaire)
- Technopole de Gammarth (industrie cinématographique)
- Réseau des technologies marines (technologies marines)

## **Conclusion**

Dans le contexte actuel de l'économie mondiale, certains pays en développement cherchent à développer leurs systèmes productifs afin de créer une stabilité économique et financière de long terme offrant aux structures productives les capacités à faire face à la concurrence mondiale à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales. Dans ce cadre, l'Etat tunisien a adopté une nouvelle politique industrielle orientée vers, le soutien de la R&D et de l'innovation d'une part, la création et le développement des technopoles et récemment de pôles de compétitivité d'autre part.



Le présent travail décrit cette politique, en mettant l'accent sur le système national d'innovation tunisien. Dans une première étape, nous avons présenté l'importance de l'industrie dans l'économie nationale, puis les faiblesses de ce secteur, avec le faible effort d'innovation technologique, et les dépenses en R&D qui restent limiter malgré les changements perçus à ce niveau. La solution à ce problème réside dans l'adoption d'une nouvelle politique industrielle orientée vers les secteurs à forte valeur ajoutée et fondée sur la recherche et l'innovation.

Dans une seconde étape, l'étude met en exergue les programmes mis en œuvre à cette occasion, à savoir les programmes visant la création de technopoles, de pépinières, de centre d'essaimage et des programmes d'appui aux centres techniques et aux laboratoires. Un prolongement de cette étude peut porter sur l'évaluation de cette nouvelle politique industrielle et de sa mise en œuvre au sein des différents secteurs d'activité.

## **Annexe 1**

### **Les incitations à la création d'entreprises en Tunisie**

La création d'entreprises figure parmi les objectifs fondamentaux de la nouvelle politique industrielle de la Tunisie: il s'agit de favoriser la dynamique de la création de nouvelles entreprises industrielles à travers plusieurs mécanismes :

#### **1- Le code d'incitation aux investissements**

La Tunisie a adopté un nouveau code d'incitation aux investissements en 1993 dans le but de stimuler l'investissement dans les domaines prioritaires y compris la haute technologie et les industries à vocation exportatrices. Le principal objectif du code est de fournir diverses incitations pour tous les investisseurs :

##### ❖ Incitations générales

- dégrèvement fiscal jusqu'à 35% sur les bénéfices et revenus réinvestis ;
- exemption des droits de douane et une réduction de 10% de la TVA sur des biens d'équipement importés n'ayant pas de similaires fabriqués localement;
- suspension de la TVA pour les équipements fabriqués localement à l'entrée en production ;
- régime d'amortissement optionnel pour les biens d'équipements de plus de sept ans.

##### ❖ Incitations spécifiques

###### 1. Avantages liés à l'exportation

Les entreprises totalement exportatrices bénéficient de :

- Exemption totale des impôts sur les bénéfices provenant des exportations pour les premières dix années et réduction de 50% du taux à partir de la onzième année pour une période illimitée.
- Exemption totale sur les bénéfices et profits réinvestis.

- Exemption totale sur les droits et taxes de douanes pour les équipements, les matériels de transport, la marchandise, les matières premières, les produits semi-finis et les services nécessaires à l'activité.
- Possibilités de vente sur le marché interne de 30% de la production.

### 1-1 Avantages liés au développement régional

La loi fixe des avantages pour les investissements réalisés dans les zones d'encouragement industriel et dans celles définies comme prioritaires :

- Exemption totale des impôts sur les bénéfices pour une période de 10 ans et réduction de 50% du plafond imposable pour une période ultérieure de 10 ans.
- Exemption totale des impôts sur les bénéfices et gains réinvestis.
- Prise en charge de l'État des cotisations de sécurité sociale (à hauteur de 15,5% du salaire) pour les premières cinq années, et partielle (de 20% à 80%) pour les cinq années consécutives, et ce, pour le travail créé à partir de projets implantés dans les zones prioritaires de développement régional.
- Possibilité d'une participation de l'État aux dépenses portant sur les infrastructures.
- L'État tunisien concède un financement à fonds perdu (prime d'investissement) pour une valeur de 15% de l'investissement s'il a lieu dans des zones "d'encouragement industriel.
- Concession d'un financement à fonds perdu (prime d'investissement) à raison de 25% de la valeur de l'investissement s'il est effectué dans les zones dites "de développement prioritaire".

### 2-L'essaimage

L'essaimage est défini comme toute action visant à aider un salarié à conduire un projet personnel de création ou de reprise d'entreprise, dans le cadre d'un partenariat avec sa société d'origine. Ce partenariat peut revêtir des formes variées qui vont de l'appui technique à une aide financière, voire à des transferts de brevet ou d'activité.

C'est un mécanisme à travers lequel les entreprises économiques des secteurs public et privé peuvent contribuer à épauler les efforts de l'Etat dans l'accélération du rythme de création d'entreprises, et ce, en raison de l'expérience dont disposent les entreprises d'origine et des compétences humaines capables d'identifier les projets et d'entreprendre leur réalisation avec les plus grandes chances de succès.

Vu son importance dans la dynamique de création des entreprises, de nombreuses incitations à l'essaimage ont été définies :

❖ Pour le promoteur :

- Le régime de congé pour la création d'une entreprise ou du régime de la délégation et de la mobilisation,
- La prise en charge par l'entreprise des frais d'études et autres frais de démarrage.
- Du background et de l'assistance de l'entreprise essaimante.
- Les contributions financières pour le lancement de son projet.

❖ Pour l'entreprise essaimante :

- La déduction des dépenses engagées dans ce cadre de la base de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés de l'année au titre de laquelle ces dépenses ont été engagées et ce dans la limite de 1 % du chiffre d'affaires brut annuel avec un plafond de 30.000 dinars par projet.
- L'optimisation des ressources humaines et matérielles et la contribution au développement d'un réseau de PME partenaires.

Il est à noter que la première charte d'essaimage a été signée le 8 février 2006 par un premier groupe composé de 9 entreprises du secteur public et 23 entreprises du secteur privé. Cette charte fixe le cadre général et les modalités de création d'entreprises par le biais de l'essaimage.

En outre, différentes autres mesures ont été prises :

- La mise en oeuvre d'un programme triennal (2006-2008) qui permettrait la création de 300 nouveaux projets.
- La création dans une première phase de 9 fonds communs de Placements à Risque par 9 entreprises publiques : STEG, Groupe Chimique Tunisien, Compagnie de Phosphate de Gafsa, Tunisie Télécom, la Poste, SONEDE, ONAS, Cimenterie Om KHIL (C1OK), Société nationale de la Cellulose et de la Pâte d'alpha (SMCPA).

- La création d'une Société de Gestion qui aura pour mission exclusive d'administrer les fonds susmentionnés.

### **1- L'implantation des pépinières d'entreprises**

La pépinière d'entreprises est un environnement d'accueil et d'accompagnement des créateurs d'entreprises devant fournir un appui à la formalisation de leurs projets et une aide au développement de leurs entreprises dans les premières années de leurs activités. Cet accueil se traduit par des conseils et un fort logistique dans le but d'améliorer significativement les chances de succès des créateurs d'entreprises.

#### **Charte du réseau national des pépinières d'entreprises**

Le 19 octobre 2005, deux accords de coopération ont été signés : le premier avec le « Réseau des Dirigeants des Pépinières d'Entreprises- ELAN » et le second avec le Réseau RETIS (ex-France Technopoles Entreprises Innovation- FTEI). Ces deux accords visent la mise en relation du réseau tunisien des pépinières d'entreprises avec des structures similaires à l'étranger en vue de :

- développer les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les pépinières des réseaux;
- favoriser l'échange de flux d'informations économiques, scientifiques et techniques et en faciliter le transfert au profit des créateurs en pépinières ;
- encourager la mise en relation des créateurs d'entreprises en vue de promouvoir des affaires
- encourager la réalisation d'accords de jumelages entre pépinières en Tunisie et à l'étranger;
- favoriser la mise en réseau des réseaux nationaux pour améliorer en général les processus de création d'entreprises et l'efficacité des entreprises accompagnées.

Il existe actuellement 16 pépinières dans les espaces des Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques (ISET), 3 pépinières dans les écoles d'ingénieurs (ENIS, INSAT et EPT) et 4 pépinières dans les technopôles (El Ghazala, Borj Cedria, Sousse et Sfax) ce qui porte le nombre des pépinières du Réseau à 23.

### **3- Les structures d'appui à la création d'entreprises :**

Une panoplie d'établissements a été placée afin de conseiller les promoteurs et les aider à valider leurs idées de projets :

- Agence de Promotion de l'Industrie (API)
- Programme de Modernisation Industrielle (PMI)
- Centres techniques sectoriels
- Institut National de Normalisation et de la Propriété Industrielle (INNORPI)
- Pépinières d'Entreprises
- Centres d'Affaires
- Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur (APIE)
- Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA)
- Agence Foncière Industrielle (AFI)
- Banque Centrale de Tunisie (BCT)
- Chambres Mixtes de Commerce et d'Industrie
- Office National Tunisien du Tourisme (ONTT)
- Offices de développement
- Sociétés régionales d'investissement et de développement
- Centre de Promotion des Exportations (CEPEX)
- Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI)
- Union Tunisienne pour l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat (UTICA)

#### **4- La Politique des PME :**

Le gouvernement tunisien a créé plusieurs institutions afin de fournir une assistance technique et professionnelle aux entreprises locales. De plus, sous le programme de mise à niveau qui a officiellement été lancé en 1996, le gouvernement mobilise plusieurs acteurs institutionnels dont beaucoup ont déjà une bonne expérience dans la promotion et le soutien du secteur industriel. En 1998, plusieurs mesures spécifiques ont été introduites pour encourager l'investissement privé dans le secteur des PME, notamment en augmentant le niveau des contributions du FOPRODI (Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle) aux projets d'investissement, surtout dans le domaine du développement régional.

Tableau 5 : Institutions principales impliquées dans la politique de développement des PME en Tunisie

<b>INSTITUTION</b>	<b>ACTIVITES</b>
Centre d'Appui à la PMI (CAPMI), partie de l'Agence de Promotion de l'Industrie (API)	assistance technique, modernisation promotion de la sous-traitance et du partenariat à travers l'orientation, la mise en relation et les activités promotionnelles
Centres Techniques	assistance technique, études diagnostiques, formation, études techniques et de marché, information
Bureau de Mise à Niveau	assistance technique, services de conseil reliés au programme de mise à niveau
Centre de Promotion des Exportations (CEPEX)	soutien à l'exportation, crédit, assistance technique
Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA)	formation pour les dirigeants des PME
Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)	information, formation, mise en relation, gestion et marketing
Sociétés d'Investissement à Capital-Risque (SICAR)	participation aux fonds propres, soutien à la gestion
Fonds National de Garantie	garantie de crédit
Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle (FOPRODI)	Crédit
Union européenne	
Euro-Tunisie Entreprise (ETE)	crédit, formation
Coopération euroméditerranéenne Des PME	soutien à la coopération commerciale
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	assistance technique et financière
Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)	soutien à la modernisation des PME

Par ailleurs, **un programme de modernisation de l'industrie (PMI)** est mis en place afin de soutenir et développer les entreprises industrielles. Ce programme financé par un don de l'Union Européenne, s'inscrit dans le cadre de la politique de soutien au processus de modernisation de l'industrie pour préparer l'économie du pays à l'insertion dans la zone de libre échange. Son objectif spécifique vise à :

- Développer la compétitivité des entreprises par l'assistance technique (coaching et qualité) et, dorénavant aussi, par des actions visant à développer l'innovation au sens large : produits innovants, nouveaux marchés, ...
- Densifier le tissu industriel par l'encouragement à la création d'entreprises, en particulier sur des projets innovants ou sur les créneaux porteurs pour la Tunisie
- Améliorer l'environnement des entreprises aux niveaux :
  - de la propriété industrielle et du Registre du commerce
  - de l'établissement à terme d'Accords de Reconnaissance Mutuelle (ARM) avec les pays européens dans les domaines de la qualité, de la normalisation et de la métrologie.
- Faciliter l'accès des PME au financement par le biais d'une assistance à l'ATIC (Association tunisienne des investisseurs en capital), à la BFPME (Banque de financement des petites et moyennes entreprises) et à la SOTUGAR (Société tunisienne de garantie) ou par un coaching financier des entreprises en partenariat avec le BAE (Bureau d'assistance aux entreprises).

Programme PMI	Situation au 22 octobre 2007		
	Nbre Baires	Nbre h/j Engagé	Budget Milliers €
Entreprises	889	21 169	14 715
Créateurs	87	1 340	690
Laboratoires	22	698	572
Structures d'appui publiques	24	7 049	4 607
Structures d'appui privées	4	1 144	690
<b>Total</b>	<b>1026</b>	<b>31 400</b>	<b>21 273</b>



## Bibliographie

1. Abbate, F., (2002), «L'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale: opportunités et défis», *Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement UNCTAD/EDM/MISC.198*
2. Agence de Promotion de l'Industrie., (2004), «Rapport national Tunisie», *Projet MED-BEST*
3. Berthomieu, C., Pedersen, C.R., (2005), «Analyse des investissements publics porteurs de croissance » (capacity building public investments ») et les difficultés de leur financement », *Femise, projet FEM22-26*
4. Brousseau, E (1999), « Néo-institutionnalisme et Evolutionnisme : quelle convergence ? », [www.brousseau.info](http://www.brousseau.info).
5. Brousseau, E (2000), « Les apports de l'analyse économique des contrats à la mise en œuvre des politiques industrielles », [www.brousseau.info](http://www.brousseau.info).
6. Bouabdallah, K., Angélique, T., (2006), «Pôle de compétitivité et intelligence économique territoriale contours et enjeux d'une nouvelle politique industrielle territoriale», *8<sup>ème</sup> Forum Européen IES 2006 intelligence économique, veille et innovation (Nice)*
7. Coase, R M (1937), The nature of the firm, *Economica*, N.S. , 4, 386-405.
8. Chellouf, I., Ouattara, O et Dou, H., (1999), «La nécessité de la veille technologique en Tunisie», *International Journal of Information Sciences for Decision Making*, n°3, pp 35-47
9. Djeflat, A., (2002), «Mutations institutionnelles et régimes d'accumulation scientifique et technologique : quel impact sur l'euro méditerranée», *Colloque «Economie méditerranéen monde arabe »Sousse (Tunisie)*
10. Gaffard, J L (2005), « Vers une nouvelle politique industrielle », lettre de l'OFCE : département innovation et concurrence, [www.statec.gouvernement.lu](http://www.statec.gouvernement.lu)
11. Grégoire, P.V., (2004), «La politique industrielle et d'innovation: nouveaux contextes, nouveaux défis», *Observatoire des Stratégies Industrielles Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie*

12. Guelloz, S., (2008), « Concordance des objectifs stratégiques: développement de long terme et localisation des entreprises étrangère en Tunisie », Colloque International de Tunis le 8 et 9 février 2008 : « la mondialisation : intégration économique et croissance en méditerranée occidentale »
13. Institut de la méditerranée., (2005), «Profil pays Tunisie», *Femise*
14. Lachtar, H., (2005), «L'expérience récente d'implantation des pépinières d'entreprises en Tunisie», *Colloque Medinnov'2005 technopôle Marseille Provence*
15. Le Bas, C H (2004), « Représentation du marché et compréhension des marchés de connaissances », in Basle, M et Renaut, M , *L'économie fondée sur la connaissance : questions aux projets européens*, Economica.
16. Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des PME., (2006), «L'essaimage un mécanisme de développement de la création d'entreprises»
17. R.DI Tommaso, M., Lanzoni, E et Rubini, L., (2001), «Soutien aux PME dans les pays arabes. Le cas de la Tunisie», *UNIDO*
18. Stiglitz, J.E (2000), *Principes d'Economie Moderne*, Nouveaux Horizons.
19. Williamson, O. E (1975), *Markets and Hierarchies : analysis ans antitrust implications*, The Free Press, New York.
20. [www.ins.nat.tn](http://www.ins.nat.tn)
21. [www.mrstdc.gov.tn](http://www.mrstdc.gov.tn)
22. [www.tunisieaffaire.com](http://www.tunisieaffaire.com)
23. [www.tunisieindustrie.nat.tn](http://www.tunisieindustrie.nat.tn)

## **Abréviations**

AT : Autriche

BE : Belgique

BR : Brésil

CL : Chili

DK : Danemark

EG : Égypte

ES : Espagne

FI : Finlande

FR : France

GE : Allemagne

GR : Grèce

IE : Irlande

IT : Italie

LU : Luxembourg

NL : Pays Bas

NO : Norvège

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OEB : Office Européen des Brevets

PIB : Produit Intérieur Brut

PPA : Parité de Pouvoir d'Achat

PT : Portugal

SE : Suède

TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

TN : Tunisie

TR : Turquie

UE : Union Européenne

UK : Royaume Uni

USPTO : Office des Marques et des Brevets Américain

ZA : Afrique du sud

